

Préparation du Titre Professionnel de Carreleur, chapiste

Publics

Toute personne souhaitant développer ses compétences dans la réalisation de chantiers en second œuvre bâtiment.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec le référent H+ de la structure.

Pré-requis

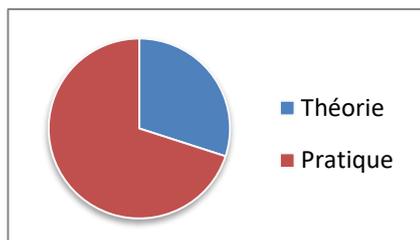
Maîtrise de la langue française et des bases en mathématiques.

Objectifs

Permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la réalisation d'un chantier de carrelage.

Méthodes pédagogiques

- Exposés et illustrations à base de démonstrations et de vidéos.
- Réalisation d'exercices pratiques en atelier
- Réalisation d'exercices de technologie.



Contenu

Pratique :

Module 1 : Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Module 2 : Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Module 3 : Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.

Théorie :

- Lecture de plan
- Normes professionnelles
- Montage et utilisation d'échafaudages
- Habilitation électrique BS/BE
- Règles de tri des déchets et gestion d'un chantier

Durée

700 heures en centre de formation

210 heures de stage en entreprise

Individualisable selon positionnement initial

Ou en alternance (contrat de professionnalisation / contrat d'apprentissage)

Date

Entrées et sorties permanentes.

Nous contacter

Moyens

Plateformes équipées de matériel et matériaux pour réaliser des travaux pratiques en grandeur réelle.

Supports de technologie.

Formateur référent d'AFIMAB.

Lieu

152, rue Henri Berthaud – 42153 RIORGES

Validation des acquis

Titre professionnel de carreleur, chapiste (Niveau 3),

Délivré par le Ministère de l'Emploi

Poursuite de parcours

En cas d'échec lors de votre examen, possibilité de repasser le titre dans l'année qui suit sans besoin de resuivre une formation.

Possibilité de passer un titre professionnel dans un autre métier pour élargir les compétences